

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le samedi 22 mars 2008

Mots-clés : COUVERTURE SOCIALE / EXPATRIATION / NOUVEAU PRODUIT

### **Le Groupe TAITBOUT lance le « Pack Collectif CFE-TAITBOUT », le premier système de protection sociale totalement intégré pour les salariés expatriés**

▪ **Le Groupe TAITBOUT, spécialiste des retraites et de la prévoyance a monté le premier système complet de couverture sociale des expatriés.** ▪ **Les entreprises et leurs salariés expatriés bénéficient ainsi d'un guichet unique qui prend le relais du système français en matière de couverture santé, prévoyance et retraite.**

« Ce "pack" est le fruit d'un partenariat de longue date avec la CFE. Il témoigne de notre volonté commune de simplifier la protection sociale aux entreprises qui expatrient des collaborateurs », explique Alexis de Saint-Albin, responsable du pôle international du Groupe. « Il permet aux adhérents d'accéder à des garanties performantes grâce à une démarche unique : un seul interlocuteur, un bulletin d'adhésion commun, un remboursement conjoint des deux organismes en santé et prévoyance. » Ainsi, le pack regroupe :

- **La santé et la prévoyance** : le régime de base de l'assurance maladie pour lequel la Caisse des Français de l'Étranger (ou CFE) prend le relais de la Sécurité sociale, plus la complémentaire santé et prévoyance de TAITBOUT Prévoyance.
- **La retraite** : par le régime de base de la Cnav via la CFE, complété par la Cre et l'Ircafex du Groupe TAITBOUT pour les régimes complémentaires Arrco et Agirc.

#### **Simplicité administrative et sécurité**

« Ce nouveau pack collectif est destiné aux entreprises françaises, ou aux joint-ventures de droit local, qui ont plus de 3 salariés expatriés », poursuit Alexis de Saint-Albin.

Le Groupe TAITBOUT a cherché à répondre à deux besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés dans le cas de l'expatriation :

- une simplification administrative puisqu'un seul bulletin est signé pour l'ensemble des salariés concernés. Le pack offre un guichet unique au directeur des ressources humaines comme aux salariés.
- une totale continuité avec le système français, tant pour la couverture maladie que pour la retraite.

#### **Une couverture retraite répliquant la couverture nationale**

« La continuité de carrière est particulièrement importante dans le système de pension français », détaille Alexis de Saint-Albin. « En effet, le système français peut être pénalisant pour un salarié qui effectue une partie de sa carrière à l'étranger puisque celle-ci serait considérée comme "incomplète". Avec notre pack, ces salariés acquièrent

*exactement les mêmes droits que s'ils n'avaient pas quitté le sol national.* » Dans le système de retraite français en effet, l'obtention de la retraite du régime de base « à taux plein » est subordonnée à une durée d'assurance (nombre de trimestres). De fait, une période d'expatriation correspond à autant de trimestres non validés. Pour les régimes complémentaires Arrco et Agirc, qui s'alignent sur la décision du régime de base pour attribuer ou non le taux plein à l'allocation de retraite, une absence de cotisations se traduit par une absence de points de retraite. « *Les cadres seront davantage touchés par ce manque à gagner puisque ce sont les régimes complémentaires qui constituent la part la plus conséquente de leur retraite* », complète Alexis de Saint-Albin. À l'étranger, les systèmes locaux, si tant est qu'ils existent, sont très variables et peuvent restreindre l'acquisition de droits aux salariés expatriés (durée minimum d'assurance, condition de résidence, exportabilité des droits...). Le pack évite ces inconvénients et assure une parfaite continuité du régime obligatoire français.

### **Une couverture santé et prévoyance modulable**

Le pack propose trois niveaux progressifs de couverture pour ces deux risques que sont les frais de santé et la prévoyance (garanties décès et arrêt de travail). En santé, les plafonds de remboursement sont adaptés à la particularité que constitue l'expatriation. Et une garantie assistance est incluse.

Côté gestion, la mutualisation des risques permet de mieux maîtriser les coûts dans le cadre d'un contrat collectif, par rapport à un contrat individuel. Mais ce n'est pas le seul avantage.

### **Une tarification souple et des structures adaptées**

« *Nous voulions que notre tarification puisse tenir compte de la réalité démographique de chaque entreprise* », ajoute Alexis de Saint-Albin. « *Ainsi pour celles de moins de 20 salariés, notre tarification prend en compte l'âge moyen des salariés : moins de 35 ans, de 35 à 50 ans ou 50 ans et plus. Les situations familiales entrent également en ligne de compte : nous proposons, selon le cas, un tarif unique ou un tarif isolé / famille. Pour les entreprises de plus de 20 salariés, nous adaptons un tarif sur mesure.* »

En complément indispensable de ces différentes offres, trois plates-formes téléphoniques d'urgence - localisées aux États-Unis, en France, et en Asie - accueillent 7 J/7 et 24 h/24 les bénéficiaires de ces contrats, quel que soit leur pays de résidence. Le dispositif d'accueil client est enrichi d'un intranet qui permet de suivre ses remboursements, de télécharger les documents administratifs, d'obtenir des informations sur le contexte médical de plus de 15 pays...

<b>Le Pack CFE + Groupe TAITBOUT</b>	
<b>En France</b>	<b>À l'étranger</b>
<b>Retraite de base</b>	
Cnav	Cnav via la CFE (Caisse des Français de l'Étranger)
<b>Retraite complémentaire</b>	
Régimes Arrco et Agirc	Régimes Arrco et Agirc via la Cre et l'Ircafex
<b>Assurance maladie</b>	
Sécurité sociale (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, décès)	CFE
<b>Complémentaire santé et prévoyance</b>	
Complémentaire (mutuelle, institution de prévoyance, assurance)	TAITBOUT Prévoyance

**À propos de la CFE.** La Caisse des Français de l'Étranger est une caisse de Sécurité sociale spécialement créée pour les Français résidant à l'étranger. Elle couvre les salariés expatriés de plus de 4 000 entreprises partout dans le monde.

La coordination entre la CFE et le régime général est complète. Lors de leur reprise d'activité en France, les expatriés réintègrent automatiquement le régime général et peuvent bénéficier immédiatement de l'ensemble des prestations.

**À propos du Groupe TAITBOUT.** Le Groupe TAITBOUT est un groupe de protection sociale paritaire rassemblant 4 institutions de retraite (Circia, Cirsic, Cre, Ircafax), une institution de prévoyance (TAITBOUT Prévoyance) et une société de courtage d'assurances (TAITBOUT Pluriel). Il intervient dans les principaux domaines d'activité suivants :

- la retraite complémentaire Arrco/Agirc (régimes français obligatoires) et la gestion de la retraite des salariés expatriés des entreprises françaises ou étrangères dans le cadre des régimes français Arrco et Agirc (adhésion facultative et volontaire) par l'intermédiaire de ses institutions spécialistes, la Cre et l'Ircafax ;
- la santé (remboursements de frais médicaux) ;
- la prévoyance (garanties décès, arrêts de travail, rentes de conjoint et d'éducation, assistance) ;
- l'épargne retraite et salariale (complément de retraite par capitalisation) ;
- les services d'action sociale destinés aux salariés et retraités des entreprises adhérentes.

Il dispose d'une compétence exclusive pour la gestion de la retraite complémentaire :

- des salariés expatriés choisissant d'adhérer à titre individuel à la Cre et l'Ircafax pour leur retraite complémentaire ;
- des salariés des territoires d'outre-mer en complément des régimes de base locaux en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- des populations spécifiques comme les Employeurs étrangers Sans Établissement en France (Esef) et les ambassades.

Cette compétence lui confère une position d'expert dans le domaine du « hors métropole ».

Le Groupe TAITBOUT s'adresse essentiellement à 4 cibles : les entreprises françaises, installées en France ou à l'étranger, les prescripteurs (courtiers, experts-comptables), les salariés de ses entreprises clientes et les retraités.

Le Groupe TAITBOUT représente : près de 100 000 entreprises clientes en retraite ; plus de 5 000 entreprises clientes en prévoyance santé ; 1 500 000 cotisants et retraités ; 2,1 milliards d'euros de cotisations perçues ; 13 millions d'euros servis en prestations sociales.

Pour en savoir plus : [www.groupe-taitbout.com](http://www.groupe-taitbout.com)

## Contacts

Relations presse ■ Agence C3M ■ Tél. : 01 47 34 01 15  
Michelle Amiard, [michelle.amiard@agence-C3M.com](mailto:michelle.amiard@agence-C3M.com)